

Ministère de la Formation
et des Collèges et Universités

Ministry of Training,
Colleges and Universities

Division du soutien aux apprenants
au niveau postsecondaire

Advanced Education Learner Supports
Division

Bureau du surintendant

Office of the Superintendent

Direction des collèges privés
d'enseignement professionnel
77, rue Wellesley Ouest
C.P. 977
Toronto (Ontario) M7A 1N3

Private career
Colleges Branch
77 Wellesley Street West, Box 977
Toronto ON M7A 1N3

DÉTAILS D'UNE ORDONNANCE DE NE PAS FAIRE

Par. 49 (2), *Loi de 2005 sur les collèges privés d'enseignement professionnel* (la « Loi »)

14 août 2019

Ces détails ont été publiés à la suite de la délivrance d'une ordonnance de ne pas faire à l'encontre d'un collège privé d'enseignement professionnel non inscrit par le surintendant des collèges privés d'enseignement professionnel conformément au paragraphe 46 (1) de la Loi.

Date d'entrée en vigueur initiale : 23 juillet 2019.

Heather Elliott
Mindful Change
9, rue Broad, bureau 306
Brockville (Ontario)
K6V 6Z4

Infractions

Le surintendant a ordonné à Mindful Change de cesser d'enfreindre les dispositions des paragraphes suivants de la Loi de 2005 sur les collèges privés d'enseignement professionnel :

A. par. 7 (1) – Interdiction d'exploiter un collège privé d'enseignement professionnel

- B. par. 8 (1) – Interdiction de dispenser des programmes de formation professionnelle**
- C. par. 11 (2) – Restrictions : publicité et incitation**

Mesures requises

Au 18 juin 2019, Mindful Change était tenue de fournir, à la demande du surintendant, une confirmation écrite signée par une personne ayant l'autorité de lier l'entreprise, ainsi que toutes les preuves à l'appui, confirmant qu'elle :

- A. avait cessé d'exploiter ses activités comme un collègue privé d'enseignement professionnel.**
- B. avait cessé toutes offre ou prestation de programmes de formation professionnelle;**
- C. avait cessé toute publicité sur des programmes de formation professionnelle.**